

Les PEP dans le Puy de Dôme, c'est aussi :

Dans le domaine social et médico-social :

- IME (Institut Médico-Educatif) de Theix
- SESSAD (Service d'Education et de Soins Spécialisés A Domicile)
 - Victor Duruy
 - du Cézallier

Dans le domaine de l'éducation et des loisirs :

- Ecole itinérante du socle (service Education Nationale)
- Service Classes de découvertes, et Vacances
- Cap Découverte (médiation socio-culturelle dans un quartier prioritaire de la ville de Clermont-Ferrand, les Vergnes)
- Dans le cadre du CODE (COLlectif des Droits de l'Enfant) projection de courts-métrages dans les établissements scolaires

Siège de l'Association Départementale des PEP 63

31 rue Pélissier
63050 Clermont-Ferrand Cedex 2
Tél. 04.73.42.29.30 - Fax. 04.73.92.70.98
association@pep63.org
Site : www.lespep63.org

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi
de 9 h à 12 h 30 & de 13 h 30 à 17 h



APADHE

Accompagnement Pédagogique À Domicile, À l'Hôpital ou À l'École

Partenariat entre la DSDEN du Puy-de-Dôme et
l'Association Départementale des PEP 63
Enseignant Coordonnateur

Didier MABRU

☎ 04.73.42.29.36 ou 06.64.03.30.57
✉ apadhe@pep63.org



Public concerné

Tout élève d'un établissement scolaire du département, de la maternelle au lycée (BTS et classe prépa inclus) dont la scolarité est interrompue momentanément (deux semaines minimum) pour raison médicale (maladie ou accident).

Signalement

Vous êtes concernés par l'absence d'un élève :

- ◆ Chefs d'établissements, Directeurs d'écoles, Enseignants et Conseillers d'éducation
- ◆ Parents et Délégués de Parents
- ◆ Professionnels du secteur médical et para-médical

Objectifs

- ◆ Permettre la continuité des apprentissages
- ◆ Maintenir le lien avec la classe
- ◆ Préparer le retour en classe

Intervenants

- ◆ Le ou les enseignants de l'élève en priorité
- ◆ D'autres enseignants de l'établissement
- ◆ Des enseignants volontaires

Ce service est gratuit pour les familles

Fonctionnement

- ◆ Définition et élaboration du projet d'assistance pédagogique à domicile en lien avec l'équipe éducative de l'établissement scolaire
- ◆ Contact avec les familles et les médecins scolaires
- ◆ Suivi du projet avec les familles, les enseignants et les établissements
- ◆ Bilans réguliers
- ◆ Demandes de prise en charge par les sociétés d'assurances